



RAPPORT D'ACHEVEMENT DE L'AVANT-PROJET	
GOUVERNEMENT HOTE	LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU BENIN
NOM DE L'AGENCE D'EXECUTION	OFFICE NATIONAL DU BOIS (ONAB)

[Handwritten signature]

Numéro du projet	PPD 167 /13 Rev.1 (M)	
Date de lancement de l'avant-projet	04 Août 2014	
Coût du projet	Source	Contribution (en \$EU)
	OIBT	88 794
	Bénin (ONAB)	24 500
	Total	113294
Type de rapport :	Rapport d'achèvement de l'avant-projet	
Personnel technique et scientifique de l'avant-projet :	- Coordonnateur : Monsieur Clément Adéyemi KOUCHADE ; - Assistante du Coordonnateur : Françoise ZOHONCON WOROU ; - Chargé de Suivi Evaluation : Honoré Ayodélé OBEBO ; - Secrétaire Comptable : Bernard Sourou HOUNKPEVI	
Nom complet, adresse, téléphone, télécopie et courriel de l'institution :	Office National du Bois (ONAB) Boîte postale : 1238 Cotonou Téléphone: (+229) 21 33 16 32 Fax : (+229) 21 33 19 56 E-mail : contact@onab-benin.net , onabois@yahoo.fr , ckouchade@yahoo.fr Site internet: www.onab-benin.net	
Lieu et date de production du rapport	Cotonou, le 30 septembre 2015	

Le contenu de ce rapport relève de la seule responsabilité de l'Office National du Bois et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant l'avis de l'Organisation Internationale des Bois Tropicaux.



Table des matières

RESUME ANALYTIQUE.....	4
1. IDENTIFICATION DU PROJET	6
1.1 CONTEXTE.....	6
1.2 ORIGINES ET PROBLEME	7
2. OBJECTIF ET STRATEGIE D'EXECUTION DE L'AVANT-PROJET	7
3. PERFORMANCE DE L'AVANT-PROJET	8
3.1 TABLEAU D'AVANCEMENT DU PLAN DES TRAVAUX.....	8
3.2 ACTIVITES NOUVELLES EN REMPLACEMENT D'UNE ACTIVITE INITIALEMENT PREVUE	9
3.3 APPORTS MOBILISES	9
4. RESULTAT DU PROJET, PARTICIPATION DES BENEFICIAIRES VISES.....	12
4.1 DEGRE DE REALISATION DES OBJECTIFS SPECIFIQUES	12
4.2 SITUATION EXISTANTE A L'ISSUE DE L'AVANT-PROJET PAR RAPPORT A LA SITUATION ANTERIEURE.....	13
4.3 PARTICIPATION DES BENEFICIAIRES	14
4.4 PERENNISATION DES ACQUIS DE L'AVANT-PROJET	14
5. BILAN ET ANALYSE.....	15
5.1 EVALUATION INTERNE.....	15
5.2 ARGUMENT DU PROJET ET PROCESSUS DE DEFINITION DU PROJET	15
5.3 ADEQUATION ET INADEQUATION DES CALENDRIERS ET DES APPORTS.....	16
5.4 ANALYSE DES ROLES ET ATTRIBUTIONS DES INSTITUTIONS ASSOCIEES A L'EXECUTION DU PROJET	16
6. ENSEIGNEMENTS DEGAGES	16
6.1 LORS DE LA DEFINITION ET CONCEPTION DE L'AVANT-PROJET	16
6.2 QUESTIONS RELATIVES AU FONCTIONNEMENT ET AUX OPERATIONS DU PROJET.....	16
7. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	17
7.1 CONCLUSIONS :	17
7.2 RECOMMANDATIONS :	17
<i>Appendice 1 : Etat financier de l'avant-projet en dollars EU (Contribution de l'OIBT)</i>	<i>18</i>
<i>Appendice 2 : Etat de trésorerie de l'avant-projet en dollars EU (Contribution de l'OIBT).....</i>	<i>19</i>



Résumé analytique

Avec la prise de conscience de plus en plus croissante des consommateurs sur la gestion durable des forêts, la certification des produits forestiers devient une condition importante d'accès au marché mondial. Malgré son statut de grand pays exportateur de bois notamment du teck en Afrique de l'ouest, le Bénin a connu un grand retard en matière de certification forestière. En effet, aucune initiative de certification forestière n'y a été faite jusqu'à présent, les acteurs ne sont pas suffisamment informés ni formés. Les principes, critères et indicateurs de gestion durable des forêts qui représentent les préalables de la certification ne sont pas encore formulés. Cette situation défavorise les produits forestiers du Bénin et fait perdre des opportunités économiques et financières sur le marché mondial.

Pour relever ce défi, l'ONAB a sollicité et obtenu de l'Organisation Internationale des Bois Tropicaux, un appui pour la mise en œuvre d'un avant-projet **PPD 167/13 Rev.1 (M)** relatif à l'étude de faisabilité de la certification des plantations domaniales de l'ONAB. De façon générale, l'avant-projet vise à contribuer à la gestion durable des ressources forestières du Bénin par le renforcement des capacités nationales en matière de la certification forestière. Spécifiquement, il est axé sur la mobilisation des informations nécessaires, en vue de formuler une proposition de projet de certification. Pour y parvenir, l'avant-projet est exécuté en deux grandes étapes à savoir : la collecte des données de base et l'élaboration d'un document de projet sur la certification des plantations domaniales de l'ONAB.

Au cours de la mise en œuvre de l'avant-projet, il a été constaté que l'activité 1.4 (Définir les Principes Critères et Indicateurs de gestion durable de la certification des plantations domaniales de l'ONAB) est déjà réalisée dans le cadre du projet régional PD 124/01 Rev.2 (M) intitulé « Promotion de l'Aménagement Durable des Forêts Africaines ». C'est à cet effet que, sur proposition de l'équipe de projet et après la non objection de l'OIBT, deux sous activités ont été planifiées et réalisées en remplacement de cette activité 1.4. Il s'agit : du **sous activité 1.4.1** relative à la validation des vérificateurs des PCI de gestion durable des forêts naturelles et plantations forestières du Bénin et du **sous activité 1.4.2** relative à la réalisation d'un pré-audit de certification des plantations domaniales de l'ONAB.

Au terme de la mise en œuvre des travaux, les deux produits de l'avant-projet ont été réalisés et les acquis suivants ont été obtenus :

- La matrice des acteurs clés au processus de la certification est disponible ;
- Le plan d'implication et de renforcement de capacités des acteurs est disponible ;
- Les normes de gestion durable des forêts naturelles et plantations forestières du Bénin assorties des vérificateurs sont disponibles ;



- Les domaines d'actions de mise à niveau préalable et les opportunités pour y parvenir sont connus à travers un pré-audit de certification ;
- Les actions clés à développer pour assurer : le renforcement des systèmes d'information sur le marché, l'amélioration de la transparence du marché, la facilitation de l'accès aux marchés et le développement du commerce sont définies ;
- Les préoccupations des acteurs ont été identifiées et intégrées dans le document de projet ;
- Un document de projet sur la certification des plantations domaniales de l'ONAB a été élaboré avec la participation effective des acteurs.

De tous ces acquis, la prise de conscience des acteurs et parties prenantes sur les enjeux que revêt la certification forestière est à souligner. Leur participation a été effective à travers les séances d'information et de sensibilisation, les séances de collecte des données et celles de restitution. Ces différentes séances ont permis de les écouter, d'identifier leurs besoins et attentes, lesquels ont été pris en compte dans la proposition finale de projet de certification des plantations sous gestion de l'ONAB.

Les enseignements tirés de la mise en œuvre de cet avant-projet qui se focalise sur la mobilisation des informations nécessaires à la formulation d'une proposition de projet de certification forestière, nous montrent qu'il faut mettre un accent particulier sur les séances d'informations et de sensibilisation des acteurs à tous les niveaux. Cela permet de mieux cadrer les interventions aux préoccupations des uns et des autres. De même, les mesures incitatives doivent être prises pour intéresser les acteurs en vue de les amener à se rendre disponible pour l'atteinte des objectifs du projet.



1. Identification du projet

1.1 Contexte

Le marché mondial du bois est actuellement caractérisé par une préférence croissante pour les produits écologiques, et les consommateurs sont de plus en plus conscients et exigeants de la gestion durable des ressources forestières. Le bois certifié est non seulement une norme de la filière, mais aussi une condition d'accès aux marchés publics et privés. En effet depuis l'entrée en vigueur aux Etats Unis, de la loi Lacey en 2008 et du Règlement Bois de l'Union Européenne (RBUE) en mars 2013, le bois exploité à l'Office National du Bois (ONAB) a des difficultés pour accéder au marché de l'Union Européenne parce que les conditions essentielles relatives à la certification ne sont pas remplies. La certification forestière est considérée comme l'un des instruments du marché qui vise à promouvoir la gestion durable des forêts. Son objectif est d'établir un lien entre le commerce des produits forestiers et la gestion durable des forêts tout en donnant aux acheteurs les informations concernant la gestion des forêts d'où provient le bois. Dès lors, plusieurs systèmes de certification forestière ont été mis en place.

Au Bénin, les initiatives concrètes pour aller à la certification forestière viennent de démarrer. Le Bénin ne dispose pas des Principes, critères et d'indicateurs (PCI) de gestion durable des forêts qui représentent les documents fondamentaux de la certification forestière. C'est à l'occasion de l'appel à proposition de printemps 2013, que l'ONAB a soumis à l'Organisation Internationale des Bois Tropicaux (OIBT) une proposition d'avant-projet sur la certification. Il s'agit de l'Etude de Faisabilité de la Certification des Plantations Domaniales de l'ONAB, PPD 167/13 Rev.1 (M). Cet avant-projet est en conformité avec la nouvelle politique forestière nationale qui prône la gestion durable et participative des forêts d'une part et d'autre part le développement durable de la filière bois d'œuvre. Il est aussi en conformité avec la loi N° 93 -009 du 2 juillet 1993 portant régime des forêts en République du Bénin. Par ailleurs, le Bénin est signataire d'un certain nombre de conventions et d'accords internationaux notamment, la Convention sur le Commerce International des Espèces Menacées ; la Convention RAMSAR sur les Zones Humides ; la Convention sur la Diversité Biologique (CBD) ; la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (UNFCCC) et l'Accord International sur le Bois Tropicaux (AIBT 2006). Ces engagements internationaux contraignent le Bénin à la gestion durable des ressources forestières.

1.2 Origines et problème

Avec la prise de conscience de plus en plus croissante des consommateurs sur la gestion durable des forêts, la certification des produits forestiers devient une condition importante d'accès au marché mondial.

En Europe, les décrets sur les achats publics de bois imposent de plus en plus la certification des bois dans les cahiers de charges. Au niveau des marchés privés, les négociants et grandes surfaces privilégient les bois certifiés pour répondre à la demande de plus en plus forte des consommateurs. Certains groupes font évoluer leurs politiques d'achats en augmentant chaque année leurs approvisionnements en bois certifiés. En l'espace de quelques années, les questions de protection des forêts et de développement durable sont devenues incontournables.

Actuellement, l'Office National du Bois (ONAB) gère plus de 17856 ha de plantations domaniales dotées de plan d'aménagement participatif et gérées de façon durable. Environ 50 000 mètre cube de bois sont produits et vendus aux opérateurs privés qui doivent les transformer et les exporter chaque année. Ces atouts ne sont pas capitalisés et les produits issus des exploitations de l'ONAB ont du mal à accéder aux marchés européens. Alors que si ces produits étaient certifiés, ils seraient mieux valorisés sur le marché international. Une situation essentiellement due à la faible capacité de s'engager dans une certification volontaire des bois et produits dérivés. Les efforts de gestion durable des plantations domaniales ne sont donc pas valorisés sur le marché mondial.

2. Objectif et stratégie d'exécution de l'avant-projet

L'avant-projet vise de façon globale à contribuer à la gestion durable des ressources forestières par la certification des produits forestiers issus des forêts naturelles ou plantations dotées de plan d'aménagement. De façon spécifique, il vise à mobiliser les informations nécessaires, en vue de formuler une proposition de projet de certification forestière au Bénin.

Pour y parvenir, l'avant-projet a été exécuté par une équipe pluridisciplinaire composée de forestiers, de socio économiste et des spécialistes en certification forestière. Les études spécifiques ont fait l'objet d'une consultation. L'équipe de gestion de projet mise en place à l'ONAB, s'est occupée de la coordination de l'ensemble des activités, y compris celles des consultants recrutés pour la mise en œuvre des activités conformément au Descriptif du document de l'avant-projet au plan des travaux détaillé couvrant le calendrier d'exécution et suivant les normes et procédures de l'OIBT. La mise en œuvre de l'avant-projet s'est déroulée en deux grandes étapes à savoir : la collecte de données de base sur le processus de la certification forestière et l'élaboration d'une proposition de projet sur la certification forestière.

3. Performance de l'avant-projet

L'avant-projet a un seul objectif spécifique qui est de mobiliser les informations nécessaires sur le processus de la certification forestière en vue de formuler une proposition de projet de certification forestière au Bénin. Les produits et activités prévus ont été réalisés. Mais il convient de rappeler que d'autres activités ont démarré avec un retard considérable et ont été prolongées au-delà de la période originellement prévue suite à la demande de prorogation de deux mois accordée par l'OIBT. Par voie de conséquence, l'avant-projet a duré au total douze (12) mois au lieu de dix (10) mois.

3.1 Tableau d'avancement du plan des travaux

Produits/Activités	Responsables	Calendrier initial										Période de prorogation		observations				
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12					
Produit 1:	Les informations de base sur la certification forestière des plantations domaniales sont disponibles (100%)																	
Activité 1.1 :	Mettre en place et opérationnaliser la cellule de pilotage de l'avant-projet	ONAB																Activité achevée
Activité 1.2 :	Identifier les acteurs et parties prenantes dans le processus de certification des plantations domaniales de l'ONAB	Consultant/ Coordonnateur																Activité achevée (Le délai prévu est dépassé d'un mois)
Activité 1.3 :	Réaliser une série d'information et de sensibilisation de tous les acteurs et parties prenantes sur le processus de certification forestière	Coordonnateur/PP																Activité achevée (Démarrée avec un mois de retard ; le délai initialement prévu est dépassé de 02 mois)
Activité 1.4 :	Définir les Principes Critères et indicateurs (PCI) de la certification des plantations domaniales de l'ONAB	PD 124/01 Rev.2 (M).																Activité déjà réalisée dans le cadre du projet régional PD 124/01 Rev.2 (M) relatif à la Promotion de l'Aménagement Durable des Forêts Africaines; elle a été remplacée par les sous activités 1.41 et 1.42
Sous-activité 1.4.1 :	Organiser un atelier de validation des vérificateurs des PCI de gestion durable des forêts	Consultant/ Coordonnateur																Activité achevée (Nouvelle activité en remplacement de l'activité 1.4.)
Sous-activité 1.4.2 :	Réaliser un pré-audit de certification des plantations forestières de l'ONAB	Consultant/ Coordonnateur																Activité Achevée (Nouvelle activité en remplacement de l'activité 1.4.)
Activité 1.5 :	Réaliser une analyse du marché du bois certifié de l'ONAB.	Consultant/ Coordonnateur																Activité achevée (démarrée avec 3 mois de retard ; le délai prévu est dépassé de six mois)

Produit 2 : Un projet d'appui sur la certification des plantations domaniales de l'ONAB est formulé et soumis à l'approbation de l'OIBT (100%)										
Activité 2.1.	Elaborer une proposition de projet sur la certification des plantations domaniales de l'ONAB	ONAB /EN								Activité achevée (Démarrée; avec un retard de deux mois ; le délai prévu est dépassé de 04 mois)
Activité 2.2.	Faire valider la proposition de projet sur la certification et la soumettre à l'OIBT pour financement	ONAB/DGFRN								Activité achevée (Démarrée avec deux mois de retard ; le délai prévu est dépassé de 02 mois)
Activité 2.3.	Elaborer les rapports de mise en œuvre de l'avant projet	ONAB								Activité Achevée (Rapport de démarrage envoyé le 1 ^{er} mois, rapport à mi-parcours N°1 envoyé le 6 ^{ème} mois, rapport à mi-parcours N°2 envoyé le 10 ^{ème} mois et le rapport d'achèvement envoyé)

ONAB : Office National de Bois

DGFRN : Direction Générale des Forêts et des Ressources Naturelles

EN : Expert National

PP : Parties Prenantes

3.2 Activités nouvelles en remplacement d'une activité initialement prévue

Activité initialement prévue	Activités nouvelles
Activité 1.4 : Définir les Principes Critères et Indicateurs (PCI) des forêts naturelles et des plantations forestières du Bénin	Activité 1.4.1 : Organiser un atelier de validation des vérificateurs des PCI de gestion durable des forêts et des plantations forestières du Bénin
	Activité 1.4.2 : Réaliser un pré-audit de certification des plantations domaniales de l'ONAB

3.3 APPORTS MOBILISES

i) Etat financier du projet

Il est à noter que la prorogation de la durée de l'avant-projet (02 mois) n'a pas eu d'incidence sur le budget du projet.

Le budget global de l'avant-projet s'élève à la somme de 113 294\$ EU, dont 24 500\$ EU pour la contribution du Bénin (ONAB) et 88 794\$ EU pour la contribution de l'OIBT y compris les frais OIBT d'appui aux programmes (9 514 \$ EU). Les dépenses du projet se présentent comme suit :



Rubrique	Montant prévu			dépenses			
	Contribution de l'OIBT	Contribution de l'ONAB	Total du montant prévu	Contribution de l'OIBT	Contribution de l'ONAB	Total des dépenses	Niveau d'exécution
Personnel	7 500 \$ EU	20 000 \$ EU	27 500 \$ EU	7 500 \$ EU	20 000 \$ EU	27 500 \$ EU	100%
Sous-traitance	50 680 \$ EU	0	50 680 \$ EU	50 675,66 \$ EU	0	50 675,66 \$ EU	99,99%
Biens consommables	5 400 \$ EU	1 500 \$ EU	6 900 \$ EU	5 316,74 \$ EU	1 500 \$ EU	6 816,74 \$ EU	98,79%
Divers	15 700 \$ EU	3 000 \$ EU	18 700	14 902,38 \$ EU	3 000 \$ EU	17 902,38 \$ EU	95,73%
Total	79 280 \$ EU	24 500 \$ EU	103 780\$ EU	78 394,78 \$ EU	24 500\$ EU	102 894,78\$ EU	99%

Le détail de ces dépenses par activités se présente dans l'état financier du projet en annexe1.

ii) Situation de la Trésorerie (contribution OIBT)

Description	Montant \$ EU	Observations
Nb de tranches prévues	Deux	
Nb de tranches effectives	Deux	
Somme originelle	79 280	
Fonds déjà reçus	79 233	Il existe un écart de 47 \$ entre la « somme originelle » et la « somme déjà reçue ». Cette différence est liée aux frais de transfert prélevés par la banque.
Fonds restant à recevoir	0	
Dépenses contractées	1000	Représentant la dernière tranche à payer à l'auditeur financier de l'avant-projet.
Dépenses réglées	77 394,78	
Total dépenses	78 394,78	
Fonds disponibles	885,22	
Taux de décaissement externe : 100%		
Taux de décaissement interne : 98,9%		



iii) Situation de la trésorerie (contribution ONAB)

Description	Montant \$ EU	Observations
Nb de tranches prévues	0	La contribution de l'ONAB est une contribution en nature. Il n'y a donc pas de versement du montant prévu. L'ONAB a régulièrement joué sa partition par la mise à disposition des moyens nécessaires au fonctionnement du personnel, à la fourniture des biens consommables requis et la mise à disposition des locaux nécessaires à la bonne exécution du projet.
Nb de tranches effectives	0	
Somme originelle	24 500	
Fonds déjà reçus	24 500	
Fonds restant à recevoir	0	
Dépenses contractées	0	
Dépenses réglées	24 500	
Total dépenses	24 500	
Fonds disponibles	0	
Taux de décaissement externe :	100%	
Taux de décaissement interne :	100%	

Rubrique	Montant prévu	Montant dépensé	Niveau d'exécution
Personnel	20 000 \$ EU	20 000 \$ EU	100%
Biens consommables	1 500 \$ EU	1 500 \$ EU	100%
Divers (Location de bureau)	3 000 \$ EU	3 000 \$ EU	100%
Total	24 500 \$ EU	25 500 \$ EU	100%

4. Résultat du projet, participation des bénéficiaires visés

4.1 Degré de réalisation des objectifs spécifiques

L'objectif spécifique de l'avant-projet est réalisé à 100%. Les détails sont présentés dans le tableau suivant :

Objectif spécifique	Activités prévues	Degré de réalisation en %
Mobiliser les informations nécessaires sur le processus de la certification en vue de formuler une proposition de projet de certification forestière au Bénin	Activité 1.1 : Mettre en place et opérationnaliser la cellule de pilotage de l'avant-projet	100
	Activité 1.2 : Identifier les acteurs et parties prenantes dans le processus de certification des plantations domaniales de l'ONAB	100
	Activité 1.3 : Réaliser une série de d'information et de sensibilisation de tous les acteurs et parties prenantes sur le processus de certification forestière	100
	Sous-activité 1.4.1 : Organiser un atelier de validation des vérificateurs des PCI de gestion durable des forêts naturelles et des plantations forestières au Bénin	100
	Sous-activité 1.4.2 : Réaliser un pré-audit de certification des plantations forestières de l'ONAB	100
	Activité 1.5 : Réaliser une analyse du marché du bois certifié de l'ONAB	100
	Activité 2.1 : Elaborer une proposition de projet sur la certification des plantations domaniales de l'ONAB	100
	Activité 2.2 : Faire valider la proposition de projet sur la certification et la soumettre à l'OIBT pour financement	100
	Activité 2.3 : Elaborer les rapports de mise en œuvre de l'avant-projet	100



4.2 Situation existante à l'issue de l'avant-projet par rapport à la situation antérieure

	Situation actuelle	Situation antérieure
Produit concret de l'avant-projet	<p>La matrice des acteurs et parties prenantes au processus de la certification est disponible ;</p> <p>Le plan d'implication et de renforcement de capacités des acteurs est disponible ;</p> <p>Les Principes Critères et Indicateurs (PCI) de gestion durable des forêts naturelles et plantations forestières du Bénin assorties des vérificateurs sont disponibles ;</p> <p>Les domaines d'actions de mise à niveau préalable et les opportunités pour y parvenir sont connus à travers un pré-audit de certification ;</p> <p>Les actions clés à développer pour assurer : le renforcement des systèmes d'information sur le marché, l'amélioration de la transparence du marché, la facilitation de l'accès aux marchés et le développement du commerce sont définies ;</p> <p>Les préoccupations des acteurs ont été identifiées et intégrées dans le document de projet ;</p> <p>Les informations de base sur la certification des plantations domaniales de l'ONAB sont disponibles ;</p> <p>Un document de projet sur la certification des plantations domaniales de l'ONAB a été élaboré avec la participation effective des acteurs ;</p> <p>Une proposition de projet sur la certification des plantations domaniales de l'ONAB validée par les principaux acteurs est disponible .</p>	<p>Absence des documents de synthèse des informations de base nécessaires au processus de la certification des plantations forestière,</p> <p>Absence d'un document qui fait la synthèse des priorités d'intervention pour la mise à niveau préalable relative à la certification forestière.</p>
Politique et programme sectoriel	<p>La nouvelle politique forestière nationale prône la gestion durable et participative des forêts d'une part et d'autre part le développement durable de la filière bois d'œuvre. Par ailleurs, le Bénin est signataire d'un certain nombre de conventions et d'accords internationaux notamment, la Convention sur le Commerce International des Espèces Menacées; la Convention RAMSAR sur les Zones Humides ; la Convention sur la</p>	

	Diversité Biologique (CBD) et la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (UNFCCC), l'Accord International sur la Bois Tropicaux (AIBT 2006). Ces engagements internationaux contraignent le Bénin à la gestion durable des ressources forestières.
Environnement physique	Sur le plan de l'environnement physique, l'impact immédiat ne pourrait être observé au regard de la portée non physique de l'objectif spécifique de l'avant-projet. L'impact physique ne serait observé qu'à moyen terme au cours de l'exécution du projet de certification forestière élaboré à l'issue de cet avant-projet.

4.3 Participation des bénéficiaires

La participation des bénéficiaires a été effective à travers : les séances d'informations et de sensibilisations et les différentes études qui ont permis de les écouter, d'identifier leurs caractéristiques, leurs besoins et attentes, lesquels ont été pris en compte dans la proposition de projet de certification.

4.4 Pérennisation des acquis de l'avant-projet

La proposition d'un projet de certification qui sera exécuté pendant trois (03) ans a prévu un certain nombre de dispositions pour la concrétisation des actions de certification entreprises. Au cours de son exécution, les capacités des ressources humaines en certification seront renforcées, l'intégration des aspects sociaux dans la gestion des plantations sera améliorée et les capacités techniques de l'ONAB seront renforcées. De façon spécifique, il s'agira de : réaliser un audit organisationnel de l'ONAB, recruter le personnel dédié à la certification, assurer la formation du personnel dédié au projet, organiser des missions de sensibilisation et de formation des parties prenantes, renforcer les mécanismes de concertation des acteurs sur la gestion durable des plantations et de la certification, développer les stratégies d'amélioration des conditions de vie des populations riveraines, appuyer les Systèmes Améliorés de Production (SAP) dans les centres de recasement et espaces agricoles riverains, acquérir et mettre à la disposition des ouvriers les équipements de protection individuelle, appuyer l'organisation des ouvriers en groupements d'Intérêt Economique (GIE), réaliser des infrastructures socio communautaires dans les terroirs riverains, acquérir et mettre à disposition les outils de travail, élaborer les manuels de procédures techniques de chaque opération forestière, réviser les plans d'aménagement des plantations en conformité avec les PCI adoptés, réaliser les inventaires des ressources de la biodiversité autour des plantations et dans le noyau central, élaborer les plaquettes et prospectus de sensibilisation sur la protection de l'environnement et de la population riveraine, former les parties prenantes sur la certification forestière et la traçabilité,

réaliser un audit interne de suivi des plantations, réaliser l'audit de certification des plantations et appuyer les opérateurs économiques de l'ONAB à mettre en place une chaîne de traçabilité des produits.

5. Bilan et analyse

5.1 Evaluation interne

L'évaluation interne a été réalisée pendant la réunion du Comité Technique de l'avant-projet. Elle a été marquée par la présentation de l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'avant-projet. Cette présentation a été suivie par une analyse critique de la mise en œuvre des activités. Il ressort de l'analyse que le calendrier de la mise en œuvre de l'avant-projet a été quelque peu perturbé. Cette perturbation est due d'une part au temps nécessaire pour la définition de deux autres activités en remplacement de l'activité 1.4 (Définir les Principes Critères et Indicateurs de la certification des plantations domaniales de l'ONAB) qui était déjà réalisée dans le cadre du projet régional PD 124/01 Rev.2(M) relatif à la promotion de l'aménagement durable des forêts africaines et d'autre part aux dispositions de la mise en œuvre de ces activités notamment celle portant sur la réalisation du pré-audit des plantations sous gestion de l'ONAB. A ce sujet, l'équipe de pilotage a fait savoir à l'assistance qu'une autorisation de prorogation de deux mois a été obtenue de l'OIBT. Le Comité a salué la démarche entreprise par l'équipe de gestion de l'avant-projet dans ce sens et a donné son accord pour la prorogation.

5.2 Argument du projet et processus de définition du projet

La mise en œuvre de l'avant-projet a permis d'identifier les acteurs clés du processus de la certification des plantations sous gestion de l'ONAB. Il s'agit de trois catégories d'acteurs à savoir : les acteurs primaires « l'ONAB, les opérateurs économiques des sous secteurs industriel et commercial, les Prestataires spécialisés tant du domaine de l'exploitation forestière que de celui des reboisements, les Organisations Villageoises de Gestion Participative (OVIGEPAF) et autres riverains usagers des produits rémanents et produits forestiers non ligneux (PFNL) » ; les acteurs secondaires « l'Administration Forestière, l'Administration décentralisée représentée par les communes riveraines des plantations, la société civile regroupant les ONG d'appui, l'association de développement des villages riverains et celle des professionnels du bois, les prestataires et bénéficiaires non spécialisés au nombre desquels on peut citer les agriculteurs riverains, les artisans de bois et les populations » et les acteurs tertiaires « le Gouvernement constitué de certains ministères concernés, l'association nationale des consommateurs du bois, les structures de certification, les universités et centres de recherche en matière de reboisement ou d'aménagement forestier ». Ces différents acteurs ont été écoutés et une analyse est faite pour identifier leurs caractéristiques, besoins, intérêts et potentialités.

Ce qui a permis d'obtenir un plan d'implication et de renforcement de capacités des acteurs, finalement pris en compte dans la proposition de projet de certification des plantations sous gestion de l'ONAB soumis à l'OIBT.

5.3 Adéquation et inadéquation des calendriers et des apports

On note une parfaite adéquation des calendriers et des apports. Quand bien même il y a eu une prorogation de deux mois, l'apport a été à la hauteur des charges.

5.4 Analyse des rôles et attributions des institutions associées à l'exécution du projet

L'agence collaboratrice de l'ONAB dans la mise en œuvre de cet avant-projet est l'Administration Forestière. Sa mission est d'assurer la gestion durable et rationnelle des ressources naturelles du pays. Ayant concédé la gestion des plantations domaniales de teck à l'ONAB, elle intervient dans la mise en œuvre des plans d'aménagement participatif desdites plantations à travers ses services déconcentrés que sont l'Inspection forestière qui dispose à cet effet d'un agent chargé de la protection des plantations domaniales. Elle a également pour rôle le suivi évaluation des activités d'aménagement forestier menées par l'ONAB. Elle s'assure de la légalité de la fonction d'exploitants forestiers et d'industriels du bois par l'enregistrement et l'agrément préalable des exploitants forestiers désireux d'acheter du bois à l'ONAB. La synergie d'action au niveau de ces deux institutions est donc nécessaire pour assurer une bonne complémentarité.

6. Enseignements dégagés

6.1 Lors de la définition et conception de l'avant-projet

Les enseignements tirés de la mise en œuvre de cet avant-projet qui se focalise sur la mobilisation des informations nécessaires à la formulation d'une proposition de projet de certification forestière, nous montrent qu'il faut mettre un accent particulier sur les séances d'informations et de sensibilisations des acteurs à tous les niveaux. Cela permet de mieux cadrer les interventions aux préoccupations des uns et des autres. De même, les mesures incitatives doivent être prises pour intéresser les acteurs en vue de les amener à se rendre disponible pour l'atteinte des objectifs du projet.

6.2 Questions relatives au fonctionnement et aux opérations du projet

Par rapport au fonctionnement et aux opérations, le personnel désigné pour l'avant-projet a été bénéfique.



7. Conclusions et recommandations

7.1 Conclusions :

- L'identification et la définition de l'avant-projet constituent la réponse à une situation remarquable ;
- Actuellement, il existe une vision très claire de la gestion durable des forêts naturelles et plantations forestières ;
- Tous les produits de l'avant-projet ont été réalisés avec la participation effective des acteurs et sans difficultés majeures ;
- La réunion du Comité d'Appui Technique a permis de réaliser l'évaluation interne de l'avant-projet avant la clôture.

7.2 Recommandations :

- Trouver les voies et moyens avec l'appui des Partenaires Techniques et Financiers pour mettre en œuvre le document de projet issu de la mise en œuvre de l'avant-projet ;
- Créer au sein de l'ONAB, un service ou une division pour suivre de manière spéciale le processus de certification des plantations.

Le coordonnateur de l'Avant-projet,



Dr Clément A. KOUCHADE
Directeur Général de l'ONAB

Appendice 1 : Etat financier de l'avant-projet en dollars EU (Contribution de l'OIBT)

N° du projet : PPD 167/13 (M)		Période se terminant le : 30 septembre 2015			
Intitulé du projet : ETUDE DE FAISABILITE DE LA CERTIFICATION DES PLANTATIONS DOMANIALES DE L'ONAB					
Rubrique	Somme Originelle (A)	Dépenses à ce jour			Fonds disponibles (E) {A - D}
		Contractées (B)	Réglées (C)	Total (D) {B + C}	
1. Fonds administrés par l'agence d'exécution					
10. Personnel du projet					
12. Chargé de Suivi-Evaluation	7 500	0	7 500	7 500	0
19. Total composante	7 500	0	7 500	7 500	0
20. Sous-traitance					
21. Identifier et analyser les acteurs et parties prenantes dans le processus de la certification des plantations domaniales de l'ONAB	7 000	0	7 000	7 000	0
22. Formuler les Principes, Critères et Indicateurs de la certification des plantations domaniales de l'ONAB	14 000	-	14 000	14 000	00
23. Réaliser une analyse du marché du bois certifié de l'ONAB	15 000	0	15 000	15 000	0
24. Rédiger et soumettre une proposition de projet sur la certification des plantations domaniales de l'ONAB à l'OIBT	7 000	0	7 000	7 000	0
25. Mission d'information et de sensibilisation des acteurs	7 680	-	7 675,66	7 675,66	4,34
29 Total Composante	50 680	-	50 675,66	50 675,66	4,34
50 Biens consommables					
51. Carburant et lubrifiant	3 000	-	2 990,83	2 990,83	9,17
53. Fournitures de bureau	2 400	-	2 325,91	2 325,91	74,09
59 Total Composante	5 400	-	5 316,74	5 316,74	83,26
60. Divers					
62. Atelier de validation du document d'identification et d'analyse des acteurs et parties prenantes	4 400	-	3 887,24	3 887,24	512,76
63. Atelier de validation du document de formulation des PCI de gestion durable des plantations domaniales (validation des vérificateurs)	4 400	-	4 400	4 400	00
64. Atelier de validation du document d'analyse du marché du bois certifié	4 400	-	4 115,14	4 115,14	284,86
65. Atelier de validation du document de projet sur la certification	-	-	-	-	-
63. Audit	2 500	1000	1 500	2 500	0
69 Total Composante	15 700	1000	13 902,38	14 902,38	797,62
100. GRAND TOTAL	79 280	1000	77 394,78	78 394,78	885,22

Appendice 2 : Etat de trésorerie de l'avant-projet en dollars EU (Contribution de l'OIBT)

N° du projet : PPD 167/13 (M)		Période se terminant le : 30 septembre 2015		
Intitulé du projet : ETUDE DE FAISABILITE DE LA CERTIFICATION DES PLANTATIONS DOMANIALES DE L'ONAB				
Composante	Référence	Date	Somme En \$ EU	Devise locale CFA
A. Fonds reçus de l'OIBT				
1. Première tranche	IBAN : 35107860000	21/07/2014	49 988,00	23 984 242
2. Deuxième tranche	.	03/03/2015	29 268	16 946 172
Prélèvement de frais de transfert par la banque (cf. avis de crédit banque)	Avis de crédit N° 4667508/HJ	21/07/2014	(22,92)	(11 000)
Total des fonds reçus :		03/03/2015	79 233	40 919 414
B. Dépenses de l'agence d'exécution				
10. Personnel du projet				
12. Chargé de Suivi évaluation du projet	Les factures		7 500	3 747 310
19. Total composante			7 500	3 747 310
20. Sous-traitance				
21. Identifier et analyser les acteurs et parties prenantes dans le processus de la certification des plantations domaniales de l'ONAB	Les factures, chèques, ordres de virement		7000	3 358 600
22 : Formuler les Principes, Critères et indicateurs de la certification des plantations domaniales de l'ONAB	Factures, états, ordres de virement	.	14 000	8 105 758
23 Réaliser une analyse du marché du bois certifié de l'ONAB	Les factures		15 000	7 197 000
24. Rédiger et soumettre une proposition de projet sur la certification des plantations domaniales de l'ONAB à l'OIBT	Les factures, les chèques		7 000	4 053 396
25. Mission d'information et de sensibilisation des acteurs	Les états de paiement, les ordres de missions et les factures		7 675,66	3 686 705
29 Total Composante			50 675,66	26 401 459
50 Biens consommables				
51. Carburant et lubrifiant	Les factures, les ordres de missions et les états de paiement		2 990,83	1 435 000
54. Fournitures de bureau	Les factures		2 325,91	1 115 970



59 Total Composante			5 316,74	2 550 970
60. Divers				
62. Atelier de validation du document d'identification et d'analyse des acteurs et parties prenantes	Les ordres de missions et les états de paiement		3 887,24	1 865 100
63. Atelier de validation du document de formulation des PCI de gestion durable des plantations domaniales	Factures, états		4 400	2 138 124
64. Atelier de validation du document d'analyse du marché du bois certifié	Factures, états		4 115,14	2 026 700
65. Atelier de validation du document de projet sur la certification	-		-	-
66. Audit	Factures, chèque		1 500	868 500
69 Total Composante			13 902,38	6 898 424
Total des dépenses à la date du rapport			77 394,78	39 598 163
Solde disponible (A-B) :			1 838,22	1 321 251

Tableau récapitulatif de la situation de trésorerie

Eléments	Note	Montant
Solde initial	(1)	40 919 414
Dépenses	(2)	(39 598 163)
Frais financiers	(3)	(223 748)
Solde disponible		1 097 503

- Le montant de **40 919 414 FCFA** représente le total des fonds reçus de l'OIBT (première et deuxième tranche du financement) après déduction des frais de transfert prélevés par la banque sur la première tranche du financement (23 984 242 – 11 000 FCFA).
- Le montant de **39 598 163 FCFA** constitue le total des dépenses effectuées depuis le démarrage du projet (21 juillet 2014) à la date de soumission du présent rapport.
- Le montant de **223 748 FCFA** correspond aux différents frais financiers prélevés par la banque au cours de cette période.

En conclusion, le solde disponible sur le compte au terme du projet et à la date du 30 septembre 2015 est de 1 097 503 FCFA.

SITUATION DE LA CAISSE

Au 30 Septembre 2015

Entrée	Sortie	Solde
13 928 420	13 853 870	74 550

Solde état de rapprochement = 1 097 503

Solde banque + caisse = 1 020 123 + 74 550

= 1 094 673

Ecart = -2 830

Cet écart est probablement due d'une part aux différents taux de change utilisés dans la mise en œuvre du projet et correspondant respectivement au taux de change du premier versement du financement, soit (479,8) et au taux de change du deuxième et dernier versement du financement, soit (579) et d'autre part au fait que les frais financiers n'étaient pas budgétés.

SITUATION FINALE DE LA TRESORERIE

Montant Contracté	Montant (CFA)	Montant (USD)	
Solde de l'Auditeur Financier	579 000	1000	
Total contracté	579 000	1 000	
Solde disponible	1 094 613		
Solde final	515 613 FCFA		

Après règlement des montants contractés, le solde final disponible sur le compte du projet sera de 515 613 FCFA sous réserve des frais de tenue de compte prélevés par la banque à la date d'envoi du présent rapport.

